

Nul doute que les délégués n'affirment à l'unanimité la candidature de l'illustre prosaïque qui a payé de vingt ans d'exil son dévouement à la République, et que les électeurs ne ratifient en masse ce choix en donnant leur voix à l'homme qui les a investis en 1848 du droit de suffrage et qui rentre à la Chambre pour défendre ce droit odieusement menacé aujourd'hui par la réaction.

ALFRED NAQUET.

Le Midi s'agit en faveur de l'ancien tribun; Gilly La Palud écrit dans le journal l'Égalité:

Peuple!

Tu as d'énormes défauts; tu es changeant, volage, crédule, facile à tes exploités, difficile à tes amis vrais; tu manques toujours de discernement, souvent d'énergie, d'intelligence, de suite; tu laisses faire les 2 Décembre et fais les 8 février; tu désespères par moments ceux qui espèrent le plus en toi pour l'avenir. Mais une chose te reste qui te rend supérieur encore à tous tes adversaires: le cœur.

Tu n'oublies pas.

Tu sais rappeler Esquiros de l'exil, Ledru-Rollin de la retraite forcée. Tu sais te souvenir de ceux qui t'aiment et qui ont peiné pour toi.

C'est là ta grandeur.

Tu l'as montrée en choisissant Ledru-Rollin, tu la monteras en l'élevant à une écrasante majorité.

Et toi, Vaucluse, sois fier d'être l'organe de cette réélection qui sera peut-être le salut. La France applaudit et la République attend. — GILLY LA PALUD.

Ainsi, le terrain est tout préparé; ajoutons que l'élection de M. Ledru-Rollin est à peu près certaine.

Tout cela, naturellement, renverse toutes les combinaisons de ce malheureux centre gauche.

Triomphant ou vaincu, à servir destiné...

Le Journal des Débats, après avoir gardé longtemps le silence, comme le Sordello du Dante, estime que « la candidature de M. Ledru-Rollin est un nouveau coup porté à la République par ses pires ennemis les radicaux, les intransigeants. » L'organe de M. Gambetta, la République Française, s'étudie avec beaucoup de finesse et d'art à conjurer la scission qui se prépare. A l'en croire, M. Thiers ne partage nullement l'aversion du Journal des Débats, du Bien public, du Temps et autres feuilles pour M. Ledru-Rollin: il est tout prêt, au contraire, à lui tendre les bras.

Si nous avons bonne mémoire, dit la République Française, M. Thiers préférerait M. Ledru-Rollin à M. Victor Hugo aux élections du 8 janvier 1872; il préférerait M. Ledru-Rollin à M. Barodet aux élections d'avril 1873. Faut-il tout dire? M. Thiers s'est toujours étonné que notre parti n'ait pas renvoyé plus tôt M. Ledru-Rollin à l'Assemblée.

La cause est entendue; le triumvirat persiste et rien n'est changé dans le camp de l'opposition. Ce que nous n'arrivons pas à comprendre, c'est l'attitude des journaux dévoués à la République de M. Thiers. Puisque ce dernier est rallié à la candidature de M. Ledru-Rollin, s'il s'étonne réellement qu'on n'y ait pas songé plus tôt, que signifient les jérémiades, les lamentations des journaux du centre gauche?

Tout se fait aujourd'hui par les vieillards, disait en 1871 M. Jules Simon à Mgr Guibert, qui préférait de son grand âge pour refuser l'archevêché de Paris. La présence de deux septuagénaires dans le triumvirat n'a donc rien d'alarmant.

Reste à savoir si le jour du triomphe

cœur. « Rien ne presse, se disait-elle, attendons; avec les années mon neveu se corrigera peut-être. »

Jusqu'à Adhémar n'avait fait nulle attention à la petite Germon. Avec les idées aristocratiques qu'il professait, qu'était-ce pour lui que la fille du notaire, quoiqu'elle fut belle, intelligente et amie de sa cousine? Mais lorsque Albert Lorin, le jeune avocat, eut posé Suzanne en artiste et en jolie femme, déclarant que Luçay possédait une perle que lui enverrait Paris, le jeune homme remarqua tout-à-coup les qualités de Mlle Germon et s'occupa d'elle comme il ne l'avait point fait encore.

Il raconta à Albert les suppositions auxquelles avait donné lieu l'arrivée du notaire dans le pays, sa singulière attitude et le mystère dont il s'était entouré. En même temps qu'il éveillait la curiosité d'Albert, Adhémar remplissait constamment sa propre pensée de Suzanne; le nom de la jeune fille était constamment sur les lèvres du jeune homme.

Thérèse, qui seule avait quelque influence sur son frère à cause d'une certaine analogie de caractère, était éloignée; ses dédains, ses railleries, ses sourires ironiques n'étaient plus à craindre. Le jeune de Luçay pensa n'être que poli en allant chaque jour s'informer de la santé du notaire; son ami l'accompagnait. Suzanne, qu'ils ne virent pas toujours, se montrait reconnaissante de ces attentions et leur exprimait simplement lorsqu'ils la rencontraient. Bientôt M. Germon se trouvant beaucoup mieux, sa fille avait pu le quitter, et les deux jeunes gens étaient

les triumvirs parviendront à s'entendre.

Octave, Antoine et Lépidie restèrent unis pour combattre leurs ennemis. Le lendemain de la défaite de Philippe, Octave et Antoine se partagèrent l'empire; Lépidie fut joué par ses collègues, qui le reléguèrent à Circeï, où il mourut dans l'obscurité.

On connait la fin d'Antoine... Octave mourut de vieillesse à Nole. Il avait vainement essayé de rétablir les institutions républicaines: les guerres civiles, les proscriptions, en dépeuplant les villes, les campagnes, en sapant l'autorité des lois les plus sacrées, en laissant partout régner la violence, avaient voué l'Italie à la dictature, à l'Empire.

### Le Canard germanique

On écrit de Paris à un de nos confrères:

Vous savez que l'avortement de la fête projetée pour le 12 mars au Palais de l'Industrie n'a produit nulle part aucune sensation, pas plus dans les départements qu'à Paris. On s'est expliqué parfaitement les motifs qui rendaient impossible, dans le bâtiment des Champs-Élysées, le bal en question, et personne n'a été surpris qu'il ne fût pas donné suite au projet de M. Hubert Desbrousse, qui, du reste, a su noblement dégager sa responsabilité en donnant personnellement cent mille francs pour soulager les misères parisiennes.

Eh bien! à l'étranger, en Allemagne notamment, les choses ne se présentent nullement ainsi; grâce aux récits des reporters de ses principaux journaux, le public d'au-delà des Vosges est convaincu que c'est la police qui n'a pas voulu que la fête eût lieu, parce qu'elle devait fournir l'occasion à une bande de conjurés de renverser le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon pour lui substituer l'Empire.

Les gazettes prussiennes racontent, en effet, très sérieusement, que pendant le bal auquel naturellement devait assister les généraux commandants à Paris et à Versailles; des hommes déguisés se seraient saisis de tous ces personnages, puis à l'aide de cette désorganisation gouvernementale et du concours de trois régiments dont les chefs étaient gagnés d'avance, Napoléon IV eût été proclamé. Ainsi, comme au 2 décembre, Paris et la France se seraient réveillés le 13 mars prochain en pleine restauration impériale.

Comment la police a-t-elle été mise sur la trace d'un pareil complot, et pourquoi, le connaissant, n'en a-t-elle pas arrêté les auteurs? Voilà ce que les reporters germaniques ont oublié d'indiquer. Après cette histoire absurde, il n'y a véritablement qu'un vœu à former, c'est qu'elle édifie les Allemands sur la bonne foi, l'esprit et la fertilité d'imagination de leurs journalistes.

Comment la police a-t-elle été mise sur la trace d'un pareil complot, et pourquoi, le connaissant, n'en a-t-elle pas arrêté les auteurs? Voilà ce que les reporters germaniques ont oublié d'indiquer. Après cette histoire absurde, il n'y a véritablement qu'un vœu à former, c'est qu'elle édifie les Allemands sur la bonne foi, l'esprit et la fertilité d'imagination de leurs journalistes.

parvenus, sous prétexte de distraction, à entraîner Suzanne dans quelques promenades avec Renée et les dames du château.

Les deux amies étaient trop naïves pour se rendre compte des amabilités des jeunes gens, toujours convenables du reste; cependant Mlle de Vèrigny les comprenait mieux que Suzanne, elle en était heureuse et ne songeait pas à être jalouse. Adhémar s'occupait beaucoup de Mlle Germon, c'est vrai; mais Renée ne doutait pas de lui: n'était-elle pas sa cousine, sa fiancée? n'était-ce pas elle qu'il préférerait toujours? Quel bonheur si Albert allait aimer Suzanne! Qui empêcherait qu'ils se marient?...

L'innocente enfant n'avait pas grande imagination, mais son cœur commençait à battre et sa jeune tête à travailler; cependant, avec sa timidité ordinaire, elle n'osait parler de ces pensées nouvelles, ni à son amie, ni même à la baronne.

Quant à Suzanne, dans la disposition d'esprit où elle se trouvait, c'était la tristesse qui la dominait toujours: pour la première fois de sa vie, son âme, plutôt que son cœur, était troublée; mille idées confuses s'agitaient en elle; les attentions des jeunes gens la fatiguaient et ne lui déplaçaient point; au fond, elle était reconnaissante à Adhémar, à Albert, des efforts qu'ils tentaient pour l'amuser.

Un peu inquiet de la fatigue que sa fille avait dû éprouver en le soignant, car elle ne l'avait quitté ni jour ni nuit pendant une semaine, le notaire avait facilement consenti à lui voir prendre quelque distraction.

(A suivre).

## LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 24 février 1874.

Le journal la Presse, qui passe pour avoir des relations intimes avec le cabinet de la présidence et celui de M. le duc Decazes, déploie le plus grand zèle en faveur du septennat et recherche tous les moyens de le consolider.

La Presse se préoccupe surtout d'assurer la succession du pouvoir, en cas de mort du maréchal de Mac-Mahon. Le journal officieux ne veut pas d'une vice-présidence, parce que le choix du vice-président serait une cause de division dans la majorité.

On pourrait décider que le président de l'Assemblée serait de droit, en cas de vacances, chef du pouvoir septennal, ce second moyen est également repoussé par la feuille officieuse comme ayant le grave inconvénient de rendre plus passionnée encore l'élection trimesnuelle du président de l'Assemblée et d'assurer une périodicité certaine et rapprochée aux luttes les plus acharnées.

La Presse prononce pour la nomination du successeur du maréchal de Mac-Mahon par la chambre haute et le corps législatif, qui seraient chargés concurremment de cette élection.

Il faut croire que telle est la solution préférée par le gouvernement, voilà pourquoi la Presse insiste pour que la commission des Trente se hâte d'achever les lois constitutionnelles dans lesquelles figure la création de la seconde chambre.

Ce n'est pas tout: la sollicitude du journal officieux pour le septennat réclame pour lui le droit de dissolution et des peines sévères contre les factieux qui combattraient le septennat ou en contesteraient la légalité, tout cela est nécessaire, indispensable, urgent.

Voilà donc la commission des Trente bien avertie, le programme qu'elle aura à exécuter sans perdre du temps.

Hier, je vous ai fait connaître que la commission d'initiative parlementaire avait rejeté la proposition ayant pour but d'établir un minimum d'âge au-dessous duquel le gouvernement n'aurait pas le droit de choisir les préfets, les sous-préfets ou les secrétaires généraux.

Lorsqu'elle sera portée devant l'Assemblée, cette question pourrait bien donner lieu à un incident. On assure, en effet, que cette après-midi, les auteurs de la proposition exprimaient hautement leur étonnement et un grand mécontentement parce que la commission d'initiative n'avait point cru devoir appeler dans son sein au moins un des huit signataires, ni demander l'opinion du gouvernement avant de prendre une résolution.

On ajoute que plusieurs des auteurs de la proposition ont déclaré qu'ils discuteraient très-vivement devant l'Assemblée les conclusions de la commission d'initiative.

Il n'y a qu'un cri dans Paris, parmi les artistes, les amateurs et le simple public, contre la détestable exécution de la statue de Jeanne-d'Arc, élevée place des Pyramides, en face les Tuileries; cette œuvre du sculpteur Fremiet est indigne tout à la fois et de l'héroïne et de l'art. Il faudra se décider à la remplacer par une autre statue donnée au concours.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du Mardi 24 février.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté sans débat. M. Pernot demande l'urgence pour sa proposition tendant à modifier les dispositions du règlement relatives à l'élection des questeurs.

L'urgence est mise aux voix et déclarée. M. Hervé de Saisy propose de réduire à deux le nombre des questeurs et demande l'urgence.

M. Ganivet objecte que l'Assemblée n'est pas en nombre, et le vote sur l'urgence est ajourné.

L'Assemblée reprend la discussion du projet concernant les nouveaux impôts.

M. de Belcastel demande que l'art. 12 soit ajourné jusqu'à ce que la commission ait achevé l'examen de son amendement concernant les pianos.

M. Méline combat l'ajournement. M. le président déclare qu'il n'y a pas lieu d'ajourner.

M. Méline propose de remplacer l'article 12 par un projet qui tend à élever les droits de mutation en ligne collatérale.

M. Marcel Barthe combat énergiquement l'augmentation des droits de mutation.

M. Méline demande le renvoi de son amendement à la commission du budget.

M. Benoist d'azy, rapporteur, déclare que la commission refuse ce renvoi.

M. Méline transforme son amendement en proposition, et demande le renvoi à la commission chargée d'étudier la question des droits de mutation.

M. Chaper demande que, pour l'élection du troisième questeur, le bulletin du vote soit enfermé dans une enveloppe, pour éviter le dépôt des bulletins doubles.

M. Cézanne demande que le vote ait lieu dans les bureaux à l'appel nominal. Le président propose de rendre obligatoire le dépôt du bulletin entre les mains d'un des secrétaires de l'Assemblée.

M. Clapier propose de combiner cette motion avec le vote sous enveloppe. L'Assemblée adopte ce dernier parti.

M. Hervé de Saisy demande l'urgence pour sa proposition tendant à supprimer le 3<sup>e</sup> questeur.

L'urgence n'est pas déclarée. La séance est levée à 5 h. 45.

On lit dans la Correspondance Havas: « Un journal anglais a annoncé que le gouvernement allemand aurait renouvelé, auprès du gouvernement de la France, ses nouvelles représentations relatives aux amendements des évêques, en demandant des mesures de répression. Nous croyons pouvoir affirmer que la sagacité du correspondant du Times a été sur ce point mise en défaut. »

M. Belcastel a modifié son amendement relatif à l'impôt sur les pianos. Il propose aujourd'hui une taxe proportionnelle de 3 fr. pour les pianos droits, 10 fr. pour les pianos à queue et 20 fr. pour les orgues. Trois délégués du syndicat des facteurs de pianos sont venus signaler à la commission les inconvénients de cet impôt.

Une réunion de manufacturiers, industriels, négociants, aura lieu très-prochainement à Paris, en vue d'une entente concernant la publication d'un livre comportant toutes les desiderata du commerce français. Cette publication sera transmise à toutes les chambres de commerce et à toutes les chambres consultatives, ainsi qu'au ministre de l'agriculture et du commerce.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Londres, 24. — Le How publie une lettre de l'empereur d'Allemagne à lord Russell, organisateur du meeting protestant du 27 janvier.

L'empereur Guillaume, — comme s'il ignorait que le meeting catholique a été beaucoup plus important que celui des amis de lord Russell, — se réjouit de posséder la sympathie du peuple anglais dans la lutte existant depuis des siècles contre un pouvoir ennemi de la liberté de conscience et de l'autorité des lois. Il m'appartient, ajoute-t-il, de diriger mon peuple dans cette lutte.

ESPAGNE. — Une dernière dépêche de Bayonne prétend que les nouvelles de la frontière assurent que les troupes espagnoles ont perdu 500 hommes près de Bilbao. On ne dit pas la perte des carlistes. Ceux-ci auraient 25,000 hommes, tandis que Morier n'en aurait que 17,000.

## ROUBAIX - TOURCOING

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix rappelle à ses administrés l'exécution de l'arrêté municipal en date du 9 décembre 1872, ainsi conçu:

« Le nettoielement de la voie publique » devra être terminé à 8 heures du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> octobre. »

Mairie de Roubaix, le 25 février 1874. C. DESCAT.

Une démarche collective ayant été faite par plusieurs députés du Nord, à l'effet de hâter la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'intérêt local de Maubeuge à Soire-le-Château, M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux députés promoteurs de cette mesure, la lettre que nous reproduisons ci-dessous:

Versailles, le 20 février 1874.

Monsieur et cher collègue,

Par une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 22 janvier dernier, de concert avec plusieurs de vos collègues du département du Nord, vous appelez mon attention particulière sur l'intérêt qui s'attache à la proposée déclaration d'utilité publique du chemin de Maubeuge à Soire-le-Château. Vous faites observer notamment que l'administration départementale trouverait dans l'exécution de cette ligne le moyen de donner du travail aux ouvriers sans ouvrage.

Je m'empresse de vous faire savoir, Monsieur et cher collègue, que conformément à la proposition de M. l'inspecteur général de la division qui a été chargée d'examiner le dossier de l'affaire, je viens d'écrire à M. le ministre de la guerre pour lui demander de me faire connaître s'il n'a aucune objection à faire à ce chemin au point de vue des intérêts de la défense du territoire. Dès que j'aurai reçu la réponse de M. le ministre, vous pouvez être assuré, Monsieur et cher collègue, que je ne négligerai rien pour donner à l'affaire la suite la plus prompt possible.

Recevez, Monsieur et cher collègue, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Le ministre des travaux publics.

Signé: DE LARCY.

Le ministre de la guerre a été informé qu'un certain nombre d'engagés conditionnels d'un an de la classe de 1872, notamment de ceux qui aspirent à suivre les cours des différentes facultés, manifestaient l'intention de contracter un

second engagement d'une année, mais que les familles ne se montrent disposées à donner leur consentement qu'au cas où ces jeunes gens seraient envoyés en congé à partir du mois de novembre, au lieu d'être retenus au service jusqu'au 10 mars 1875.

Ce désir des familles est basé sur ce que les cours de droit, de médecine, etc., aussi bien que les principaux services recrutés par les facultés, s'ouvrent au mois de novembre.

Afin de concilier tout à la fois les intérêts du service et ceux des volontaires qui sont dans l'intention de contracter un second engagement d'un an, le ministre de la guerre a décidé, le 7 février courant, qu'un congé renouvelable jusqu'à la fin de leur deuxième année pourra être accordé, sur leur demande, à ceux d'entre eux qui seront en état de passer, à la fin du mois d'octobre prochain, les examens exigés pour obtenir le brevet de sous-lieutenant auxiliaire.

Des instructions viennent d'être adressées en ce sens aux généraux commandant les corps d'armée et aux chefs de corps de toutes armes pour porter ces dispositions à la connaissance des volontaires d'un an de la classe de 1872.

Aux termes d'une circulaire ministérielle en date du 15 courant, les militaires de toutes armes libérables d'ici au 30 juin prochain, qui sont actuellement en congé à un titre quelconque, seront maintenus dans leurs foyers.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats de première classe seront remplacés dans les cadres.

Les militaires maintenus dans leur foyer en vertu de la présente décision, laquelle ne s'applique pas aux permissionnaires, pourront être autorisés à se marier par MM. les généraux commandant les corps d'armée, qui devront en faire donner avis aux conseils d'administration des corps auxquels ces militaires appartiennent.

M. le ministre de l'instruction publique vient de proscrire, sous les peines les plus sévères, l'introduction dans les lycées, collèges et institutions publiques, des cigares, cigarettes et du tabac, qui sont considérés comme étant des plus funestes à la croissance et au développement intellectuel des élèves.

On nous écrit de Versailles que la commission chargée d'examiner les demandes faites par les six villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse, qui voudraient voir transformer en Facultés leurs Ecoles secondaires de médecine, Commission qu'il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, avec celle qui s'occupe de la liberté de l'enseignement supérieur, s'est réunie samedi dernier pour entendre la fin du rapport de M. Paul Bert.

Le rapport, qui est une œuvre considérable et très-riche en faits précis, conclut: 1<sup>o</sup> à la création d'une Faculté mixte de médecine et de pharmacie à Bordeaux et à Lyon; 2<sup>o</sup> à la transformation en Ecoles de plein exercice des Ecoles de Lille, Marseille, Nantes, Toulouse.

La discussion dans le sein de la commission de ses conclusions et des considérants sur lesquels elles s'appuient, commencera aujourd'hui.

La vente de l'ancien hôtel de la préfecture de Lille, rue Royale, a eu lieu mardi, comme nous l'avons dit:

La mise à prix était de 525,000 francs, pour une contenance totale de 3,210 mètres.

Les amateurs étaient nombreux et les enchères ont été rapides et importantes.

Enfin, M. J. Lefebvre, notaire, agissant au nom de la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur, dont l'important établissement est contigu à l'hôtel, a été déclaré adjudicataire au prix de 631,000 francs de principal. Avec les frais et droits d'enregistrement, le prix s'élève à 730,000 fr. environ.

Pour un terrain bâti et situé, comme celui-ci, sur trois rues importantes, ce n'est certes pas là un prix excessif.

L'offre qui a porté le plus haut après celle de l'adjudicataire, s'est élevée à 650,000 francs.

Il y a deux ou trois jours, un individu venait se présenter chez M. Duchâteau, rue du Grand-Chemin. — Là il dit qu'il venait de la part de M. L..., de Marquise-Barcel, dont la femme vient d'accoucher, et se fit remettre un berceau d'enfant, d'une valeur de huit à dix fr. — On lui confia le berceau, qui devait être payé le lendemain par M. L... — Inutile de dire que M. L... devait chargé personne de cette commission, et que M. Duchâteau s'est laissé faire par un escroc. Celui-ci, bientôt découvert, a été arrêté aujourd'hui. Il se nomme Adolphe Fontaine.

Les séances de musique de chambre dirigées par M. E. Schillio (3<sup>e</sup> année) commenceront le dimanche 1<sup>er</sup> mars, à deux heures et demie, dans la salle du Conservatoire de Lille, avec les concours de MM. E. Brassin, professeur de piano